

RENOUVELLEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal d'ARBANATS doit procéder au renouvellement des membres du centre communal d'action sociale (CCAS).

Conformément aux articles R123-7 et L123-6 du Code de l'action sociale, quatre sièges sont à pourvoir par :

- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département,
- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les candidatures sont à adresser **avant le 15 AVRIL 2026** à :

Mairie d'Arbanats
1 place Carayon Latour
33640 ARBANATS

Le Maire
Aline TEYCHENEY

